

COMMUNE DE VINZIER

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2019

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 11 Pouvoirs : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Marcel BECHET, Mme Angélique BLANC, M. Bastien FLACON, M. Bruno BORDET, Mme Monique CHAPPUIS, M. Jean-Paul ARANDEL, Mme Emilie ROCHETTE, M. Gérard CHANEL, Mme Gaëlle BLANC, Mme Solange FAY.

Absents excusés : Mme Myriam VERNEX

Pouvoirs : Mme Myriam VERNEX donne pouvoir à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juin 2019 a été approuvé.

Le conseil a traité des questions suivantes :

CCPEVA : NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES

La répartition actuelle des 49 conseillers communautaires de la CCPEVA avait fait l'objet d'un accord local qui avait été voté en 2016, à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Cette répartition ne sera pas automatiquement reconduite en 2020.

En cas de conclusion d'un nouvel accord local, il est nécessaire de recueillir l'approbation des conseils municipaux respectifs, à la majorité qualifiée (la moitié des conseils municipaux représentant au moins les 2/3 de la population ou les 2/3 des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la population) et ce avant le 31 août.

La préfecture, qui a rédigé une circulaire sur le sujet, a envoyé à la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, la répartition de droit commun qui s'appliquerait en 2020 à défaut de nouvel accord local validé.

Cette répartition à 44 conseillers communautaires est basée sur la population municipale en vigueur en 2019, comme l'impose la loi.

Toutefois, soucieux de préserver les équilibres actuels entre les communes, tout en prenant en considération les évolutions démographiques qui se sont produites depuis 2016, le bureau de la CCPEVA a conclu à la pertinence d'un nouvel accord local à 55 conseillers communautaires, accord qu'il convient de soumettre aux conseils municipaux respectifs. (Selon le tableau ci-joint)

Communes	Population municipale	DROIT COMMUN	Accord local proposé
EVIAN-LES-BAINS	9 074	11	11
PUBLIER	7 072	8	8
NEUVECELLE	3 019	3	4
LUGRIN	2 405	2	3
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	2 393	2	3
MARIN	1 758	2	2
FETERNES	1 406	1	2
ABONDANCE	1 408	1	2
MAXILLY-SUR-LEMAN	1 365	1	2
LARRINGES	1 387	1	2
BERNEX	1 309	1	2
CHATEL	1 246	1	2
CHAMPANGES	979	1	2
CHAPELLE-D'ABONDANCE	901	1	2
SAINT-GINGOLPH	816	1	1
VACHERESSE	831	1	1
THOLLON-LES-MEMISES	776	1	1
VINZIER	818	1	1
CHEVENOZ	579	1	1
MEILLERIE	322	1	1
BONNEVAUX	271	1	1
NOVEL	46	1	1
TOTAL	40 181	44	55

La préfecture confirmera par un arrêté la nouvelle composition du conseil communautaire une fois les conditions de majorité qualifiée obtenues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer à 44 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, selon la répartition de droit commun.

CCPEVA : GROUPEMENT DE COMMANDE ASSAINISSEMENT / EAU POTABLE

Le Conseil Municipal a validé la constitution d'un groupement de commandes entre la CCPEVA et la commune de Vinzier pour les travaux à réaliser aux secteurs Champ Pollien / La Fin de la Croix et Mérou.

Il conviendra de se renseigner auprès de la CCPEVA sur la demande de subventions : est-ce que chaque collectivité dépose une demande de subvention auprès de l'ARS et du Conseil Départemental, ou est-ce que la CCPEVA est-elle chargée seule de le faire ?

ASSOCIATION TL2222 : CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX 2019/2020

Suite à la demande de l'association temps libre 2222, il convient de renouveler la convention d'occupation des locaux pour l'année 2019/2020, dans le cadre des activités d'accueil de loisirs des enfants, les mercredis et pendant les vacances scolaires, ainsi que dans le cadre des activités des dents de lait d'Oche et de Yoga.

A noter que le conseil municipal, après délibération, renouvelle ladite convention, avec les modifications suivantes :

- la salle prévue pour la sieste sera la salle dite « sous l'école » et non pas la salle de sieste de l'école maternelle,
- l'association doit fournir un justificatif d'assurance responsabilité civile, pour l'année en cours,
- l'association devra se conformer aux règles de sécurité des locaux,
- l'inventaire des locaux et de la vaisselle sera fait avant et après occupation des locaux,
- l'association est tenue de faire le nettoyage des locaux pendant l'occupation de ceux-ci.

Le Conseil Municipal a évoqué l'avenir de l'association. Mme Angélique Blanc informe que plusieurs réunions de conseils d'administration ont eu lieu, qu'une directrice est sur le point d'être recrutée pour le 1^{er} septembre 2019 (dans un premier temps, à temps partiel, et pour les activités d'accueil de loisirs et d'espace de vie sociale)

Un comité de pilotage se réunira en septembre pour envisager des solutions à plus long terme : Marie-Pierre Girard et Angélique Blanc, après accord du Conseil Municipal sont nommées membres de ce comité (chacune des 7 Communes du Gavot ayant 2 représentants parmi les élus)

Plusieurs remarques ont également été émises :

1/ Qui peut signer le contrat d'embauche de la directrice ?

2/ Qui peut signer la convention d'occupation des locaux ?

3/ Y-a-t-il une délégation temporaire de signature pour l'ex-présidente de l'association ?

Il convient en effet de s'interroger : il n'y a plus qu'un conseil d'administration à l'heure actuelle, sans bureau, sans président ni trésorier et secrétaire.

Toutes ces questions seront traitées par le comité de pilotage.

CONVENTION PREFECTURE / COMMUNE DE VINZIER : Avenant à la Convention pour la Transmission Electronique des actes soumis au contrôle de légalité

La Commune de Vinzier, par délibération du n°2018-08-03 du 20/07/2018, a validé la convention pour la transmission des actes électroniques des actes soumis au contrôle de légalité.

Il convient d'insérer la transmission électronique des documents de commande publique, dans la convention.

Le Conseil Municipal a validé l'avenant n°1 à la convention.

MAISON DE SANTE : MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES

M. Marcel Bechet et M. Bastien Flacon présentent le listing des entreprises retenues, suite à la commission d'appels d'offres du 11 juillet 2019.

La notification aux entreprises sera faite le 29/07/2019.

Les travaux débuteront le 2 septembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES et URBANISME

Informations sur les décisions prises par Mme le Maire et Compte rendus de réunions (documents remis aux membres du Conseil Municipal)

1/ REVISION ALLEGEE DU PLU : un 1^{er} bilan a été fait par le cabinet d'études Birraux et le botaniste Jordan. Des sondages plus profonds seront faits durant l'été par Géochochablais.

2/ CUISINE CENTRALE : réunion avec différents partenaires afin d'étudier l'approvisionnement de la cuisine par les producteurs locaux.

3/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE : parmi les sujets à l'ordre du jour, délibération sur la conciliation avec la société Terragr'eau, celle-ci ayant différentes réclamations portant sur les investissements supplémentaires qu'elle a dû réaliser. Les conseillers communautaires ont reporté le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, en attente d'avantages éléments d'information.

4/ TRANSFERT COMPETENCE EAU : deux réunions de présentation ont eu lieu les 10 et 15 juillet, l'une en présence des élus et l'autre en présence des agents municipaux.

5/ Mme le Maire informe qu'elle a reçu en mairie M. PAUL GREPILLAT, qui l'a interpellée sur le plan de sauvegarde communale ou DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs). Celui-ci tenait à soulever que dans ce plan, il n'est fait nulle mention des ressources vitales, telle que la nourriture : que fera la Commune en cas de pénurie alimentaire ?

M. PAUL GREPILLAT évoque le site internet SOS MAIRES qui fait mention de ce sujet.

Pour exemple, Il fait mention de la Commune de MOUANS EN SARTOU (06) qui a créé une régie communale agricole : celle-ci fournit les produits aux écoles.

6/ Mr Bastien Flacon fait part de l'état d'avancement du projet de centrale hydroélectrique : la société CAYROL prépare le dossier de demande d'autorisation qui sera soumis en préfecture. Une société projet sera créé (SAS Hydroélectrique de Vinzier), qui portera les autorisations et le financement. La Commune pourrait prendre part au sein de la société.

7/ Compte Rendu de la commission travaux : Marcel Bechet.

8/ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme.

9/ Mme le Maire informe le conseil municipal des dates des prochaines élections municipales : 15 et 22 mars 2020.

Aux mêmes dates, les conseillers communautaires (pour les communes de plus de 1000 habitants) seront élus par les électeurs.

10/ Mme le Maire propose que, suite à l'offre de la CCPEVA, la Commune adhère à l'OTI afin de rejoindre le partenariat OTI (office du tourisme intercommunal) / Socioprofessionnels du Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

Cela permettra de bénéficier de l'inscription dans les différents guides et brochures, sites...

L'inscription pour la présentation du camping et du « refuge ou hébergement insolite » (GR5) est validée par le conseil municipal. Le coût annuel est de 120 euros.

11/ Information sur le congrès des maires : qui aura lieu les 19, 20 et 21 novembre 2019.

A cette occasion, Mme SYLVIANNE NOEL, sénatrice propose la visite du Sénat.

12/ Rappel : Activation du niveau d'alerte 3 du plan dispositif ORSEC « CANICULE »

La séance est levée à 20h45

A VINZIER, le 1er août 2019

Vu, le Maire



URBANISME

1 – CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

- Certificat N° CUB 074 308 19 A0013
Scp BARNOUD TROMBERT (BORDET BRUNO), rte des TRAVERSES (B1175)
Avis du Maire : FAVORABLE –
CU délivré le 27/05/2019

- Certificat N° CUB 074 308 19 A0014
CANEL GEOMETRE (ALTOBELLI Jean) , chem du pied de la fin (A1780)
Avis du Maire : FAVORABLE –
CU délivré le 27/05/2019

- Certificat N° CUa 074 308 19 A0015
FUMEX NOTAIRE (BORDET PIERRE) rte des Feux (A1697)
Avis du Maire : FAVORABLE – 19/03/2019
CU délivré le 25/04/2019

- Certificat N° CUa 074 308 19 A0016
SELARL FUMEX, 241 che de chez les Girard, B663 et B664
Avis du Maire : FAVORABLE –
CU délivré le 25/04/2019

- Certificat N° CUa 074 308 19 A0017
Maitre GARNIER , 13 imp de l'Essert, A2104
Avis du Maire : FAVORABLE –
CU délivré le 25/04/2019

- Certificat N° CUa 074 308 19 A0018
Maitre GARNIER, Chaux, B1007 , B1176 et B1177
Avis du Maire : FAVORABLE –
CU délivré le 17/05//2019

- Certificat N° CUa 074 308 19 A0019
Maitre GARNIER, La Boissonnaz, A1600 ET A2012
Avis du Maire : FAVORABLE –
CU délivré le 17/05//2019

- Certificat N° CUa 074 308 19 A0020
SELARL BALLARA BOULET, 572 rte des Feux, A1436
Avis du Maire : FAVORABLE –
CU délivré le 13/06/2019

- Certificat N° CUa 074 308 19 A0021
SELARL BALLARA BOULET , Les Cezeaux Ouest, A284
Avis du Maire : FAVORABLE –
CU délivré le 20/06//2019

- Certificat N° CUa 074 308 19 A0022
SAS Notaires Vallée d'AULPS, 280 ret de Vers les Granges, A955
Avis du Maire : FAVORABLE –
CU délivré le 11/07//2019

- Certificat N° CUa 074 308 19 A0023
Maitre BAUD, Le Boutier, A1003
Avis du Maire : FAVORABLE –
CU délivré le 11/07/2019

- Certificat N° CUa 074 308 19 A0024
SELARL FUMEX, chemin e Chaux, B1473, B1475, B1477, B1479 et B1482
Avis du Maire : FAVORABLE –
CU délivré le 16/07/2019

2 - DECLARATION PREALABLE

- **Déclaration N° DP 074 308 19A0013**
CANEL GEOMETRE, Altobelli Jean, chemin du pied de la Fin, A1870
Nature des Travaux : division en vue de construire
Avis du Maire : FAVORABLE –
Avis de non opposition 26/04/19

- **Déclaration N° DP 074 308 19A0014**
Michoud Bruno, 434 rte des Feux, A1424
Nature des Travaux : changement de bardage et ravalement de façade.
Avis du Maire : FAVORABLE –
ARRETE DE NON OPPOSITION 26/04/2019

- **Déclaration N° DP 074 308 19A00015**
CARDOSO COSTINHA Jorge, A2119 , 484 rte des Clouz
Nature des Travaux : abri de jardin + cloture
Avis du Maire : FAVORABLE –

- **Déclaration N° DP 074 308 19A0016**
BALLART Karine, 241 che de chez les Girard, B663
Nature des Travaux agrandissement et création de fenetres
Avis du Maire : FAVORABLE –
ARRETE DE NON OPPOSITION 30/05/19

- **Déclaration N° DP 074 308 19A0017**
BALLART Karine, 241 che de chez les Girard, B663
Nature des Travaux abri de jardin
Avis du Maire : FAVORABLE –

- **Déclaration N° DP 074 308 19A0018**
SELARL BARNOUD, Bordet Bruno, rte des Traverses, B1175
Nature des Travaux division en vue de construire
Avis du Maire : FAVORABLE –
ARRETE DE NON OPPOSITION 16/06/19

- **Déclaration N° DP 074 308 19A0019**
BETRIX Bernard, 564 rte des Clouz, A1262
Nature des Travaux : ABRI DE TERRASSE+ modification porte de garage
Avis du Maire : FAVORABLE –
ARRETE DE NON OPPOSITION 12/07/19

- **Déclaration N° DP 074 308 19A0020**
GHESQUIERE Emmanuel, 192 rte du Chef Lieu, A2006 et A2009
Nature des Travaux : Pergola
Avis du Maire : FAVORABLE –
ARRETE DE NON OPPOSITION 12/07/19

- **Déclaration N° DP 074 308 19A0021**
MICHOUX Pierre, 431 rte des Frenes, A1467
Nature des Travaux : création d'un portail
Avis du Maire : FAVORABLE –
ARRETE DE NON OPPOSITION 12/07/19

- **Déclaration N° DP 074 308 19A0022**
BLANC SONIA, 185 rte de Thery, B725
Nature des Travaux : Installation de panneaux photovoltaïques
Avis du Maire : FAVORABLE –
ARRETE DE NON OPPOSITION 12/07/19

- **Déclaration N° DP 074 308 19A0023**
BETRIX Bernard, 564 rte des Clouz, A1262 , A1769 et A1772
Nature des Travaux : Remplacement des tuiles toiture
Avis du Maire : FAVORABLE –
ARRETE DE NON OPPOSITION 12/07/19

3 – DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- **Permis N° PC 074 308 19B0003-M01**
ROSST DAVID et BLANC GAELLE
Le Pied de la Fin
Nature des Travaux création d'une fenêtre supplémentaire
Avis du Maire : FAVORABLE –
Arrêté du 1^{er} /07/19

- **Permis N° PC 074 308 19B0005**
GROS Alexandre et JORDIL Fanny
Rte des Traverses
Nature des Travaux construction d'une maison d'habitation
Avis du Maire : FAVORABLE –
Transmis service instructeur
Demande de pièces complémentaires, le 12/07/2019

- **Permis N° PC 074 308 19B0006**
TIT
Rte des Feux
Nature des Travaux construction de 4 maisons individuelles
Avis du Maire : FAVORABLE –
Transmis service instructeur
Demande de pièces complémentaires, le 17/07/2019

4 – DEMANDES D'AUTORISATION de TRAVAUX

- **AT numéro 074 308 19A0002**
Optique Brechotte
Nature des Travaux aménagement d'optique médical
Avis du Maire : FAVORABLE –
Transmis DDT et SDIS